

# RAPPORT ANNUEL

L'air de la Drôme  
et de l'Ardèche

2010



CONSULTEZ TOUS

LES RÉSULTATS 2010 SUR

[www.atmo-rhonealpes.org/RA2010](http://www.atmo-rhonealpes.org/RA2010)

## Le Mot du Président

### Un nouveau souffle pour l'observatoire de l'air en Rhône-Alpes

Les observatoires sont là pour observer, les décideurs pour décider. Tout semblait bien réglé dans le monde de la surveillance de l'air en France et chacun bien à sa place : les réseaux de surveillance français ont en effet bien observé les niveaux de particules ou de dioxyde d'azote trop élevés, mais les décideurs n'ont pas décidé, et les quelques efforts pour réduire les émissions n'étaient que des cache-misères. En tout cas, c'est l'avis aujourd'hui de la Commission Européenne qui, lassée, assigne l'Etat français en Cour de Justice Européenne. A qui la faute : aux décideurs qui n'ont pas écouté ou lu les rapports des réseaux de surveillance ou à nos associations qui n'ont pas su peser sur les décisions ?

Cet électrochoc du contentieux, malgré un effet financier qui aurait pu être évité, aura eu deux vertus pour nos associations : la mise en place d'un plan de surveillance et d'information régional à 5 ans tourné vers la prospective et plus uniquement sur le constat, la prise de conscience d'une déficience d'organisation entre le niveau national et les niveaux locaux.

La régionalisation des organismes agréés de surveillance, voulue par la loi Grenelle 2, arrive à point nommé pour organiser une bonne déclinaison entre le niveau régional qui pourra fournir un outil de

gouvernance à notre Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air et le niveau local d'ATMO Drôme-Ardèche qui deviendra comité territorial, car nous tenons à conserver une proximité de concertation avec les acteurs du territoire. Une organisation avec le niveau national plus efficiente reste à trouver dans les prochaines années, et pas seulement sur le plan technique.

ATMO Drôme-Ardèche s'est préparée depuis les 5 dernières années à cette nouvelle dimension d'outil technique d'appui aux plans d'actions au travers des outils de simulation mis en place et du partenariat avec d'autres AASQA de la région au travers du GIE pour mutualiser les moyens ou avec les voisins de PACA pour mieux mailler le territoire. Les contacts pris avec les représentants de secteurs clés à sensibiliser pour l'avenir comme l'agriculture ou les transports ou l'instauration d'une communication plus active procèdent de cette démarche d'anticipation.

Cette nouvelle mutation au niveau régional correspond à une évolution naturelle, à la maturité d'un observatoire qui va de l'avant et se prépare avec confiance à trouver un second souffle.

Michèle RIVASI

# Le point sur...

## L'année 2010

*La France est désormais engagée dans un contentieux européen pour non respect des valeurs limites destinées à protéger la santé humaine, les particules arrivant en tête avec 42 000 morts prématurés. Notre région est l'une des plus touchées.*

*Un durcissement de la réglementation assorti d'une planification adaptée (Plan particules, PNSE\*, PPA\*) ainsi qu'une politique ambitieuse de lutte contre les gaz à effet de serre sont mises en place au niveau national. Une déclinaison harmonieuse de ces objectifs au niveau local se traduit par les Schémas Régionaux Climat Air Energie élaborés de manière concertée entre les différents acteurs locaux.*



*Diagnostic, prospective, évaluation de l'impact des politiques publiques sur la qualité de l'air, l'observatoire intervient ainsi dans toutes les étapes de la planification territoriale.*

### LA CONCERTATION LOCALE, GAGE D'EFFICACITÉ DES ACTIONS

Rompues de longue date à l'exercice de gestion quadripartite, les AASQA fournissent à l'Etat et aux collectivités territoriales des diagnostics de la qualité de l'air. Un constat commun et des outils d'évaluation partagés sont indispensables à la cohérence des plans portés par différents acteurs et garantissent l'efficacité des actions sur le territoire.

### L'OBSERVATOIRE DE L'AIR, UN OUTIL PROSPECTIF AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Afin de répondre au mieux aux sollicitations croissantes, les missions et les outils de l'observatoire de l'air régional s'adaptent. Les orientations pour les 5 prochaines années se concrétisent au sein du nouveau PRSQA\*.

Les efforts se concentrent sur le développement des outils de spatialisation comme les cartographies de pollution régionale, qui, à des échelles de plus en plus fines, permettent d'estimer les territoires soumis à des risques de dépassements de la réglementation et l'exposition de la population.

En complément, les études et les travaux de recherche se poursuivent, accompagnés d'une communication active et ciblée auprès de tous les partenaires.

### L'OBSERVATOIRE NE FAIT PAS TOUT !

L'expertise permet une meilleure analyse des enjeux et des leviers d'action. Néanmoins, la réussite collective reste intrinsèquement liée aux efforts et à la volonté de chacun de modifier ses pratiques au quotidien pour l'amélioration de la santé de tous !

## CHIFFRES CLÉS 2010

CHARGES DE FONCTIONNEMENT \_\_\_\_\_ 358 K€  
INVESTISSEMENT \_\_\_\_\_ 26 K€  
LE COÛT DE LA SURVEILLANCE  
EN RHÔNE-ALPES PAR HABITANT \_\_\_\_\_ 1,18 €

PNSE : Plan National Santé Environnement  
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère  
AASQA : Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air  
PRSQA : Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air  
ASF : Autoroutes du Sud de la France

### QUOI DE NEUF ? POUR UN AIR PLUS SAIN AUTOUR DE L'A7

Dans le cadre des dépassements de seuils réglementaires européen en proximité d'axes routiers importants, ATMO Drôme-Ardèche travaille à une meilleure connaissance de l'exposition des riverains aux infrastructures routières.

Après une première étude destinée à quantifier l'impact de l'A7 sur la qualité de l'air dans l'agglomération de Valence en 2008, une cartographie par modélisation de la pollution de l'air à proximité des axes de transports de l'ensemble de la région a été engagée.

ASF (Autoroutes du Sud de la France) a décidé de participer à cet observatoire dans le cadre de son programme « mobilité durable » et une collaboration renforcée a été créée avec les associations de surveillance en PACA pour bâtir un outil commun.

Le dispositif météorologique mis en place pour un an le long de l'A7 permettra de valider à terme :

- la réalisation d'une cartographie fine de la pollution de l'air autour de l'axe afin de localiser très précisément les territoires fragilisés.
- la simulation des améliorations attendues par des aménagements ou des modifications d'exploitation opérées par le gestionnaire afin de protéger les populations riveraines.



Campagne de mesures le long de l'Autoroute A7

## QUALITÉ DE L'AIR

### LA SITUATION EN BREF

En 2010, les valeurs réglementaires ont été franchies en Drôme-Ardèche pour deux polluants : le dioxyde d'azote qui affecte les zones de proximité automobile et l'ozone qui touche un territoire bien plus large, essentiellement en période estivale.

L'ozone enregistre des dépassements de la valeur cible pour la protection de la santé sur des territoires ruraux en majorité mais aussi sur certaines zones urbanisées. La totalité du territoire Drôme-Ardèche est exposée à un niveau supérieur à la valeur cible.

Les taux de **dioxyde d'azote** sont à surveiller en bordure d'axes à fort trafic, notamment sur Valence où un territoire abritant environ 4 000 habitants est exposé à une moyenne annuelle supérieure à la valeur limite.

Aucun dépassement de seuil de **particules fines** (PM<sub>10</sub>) n'a été mesuré sur ce territoire en 2010. Toutefois, la modélisation indique une centaine de Valentinois exposés à des concentrations élevées.

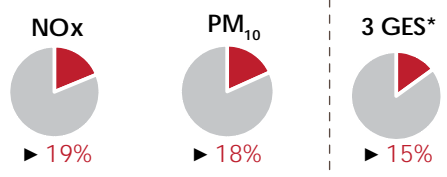
Les autres polluants restent plus raisonnables au regard de la réglementation actuelle.

Toutefois, les **particules très fines** (PM<sub>2,5</sub>), les plus toxiques, pourraient poser problème dans les prochaines années avec l'abaissement programmé des seuils réglementaires.

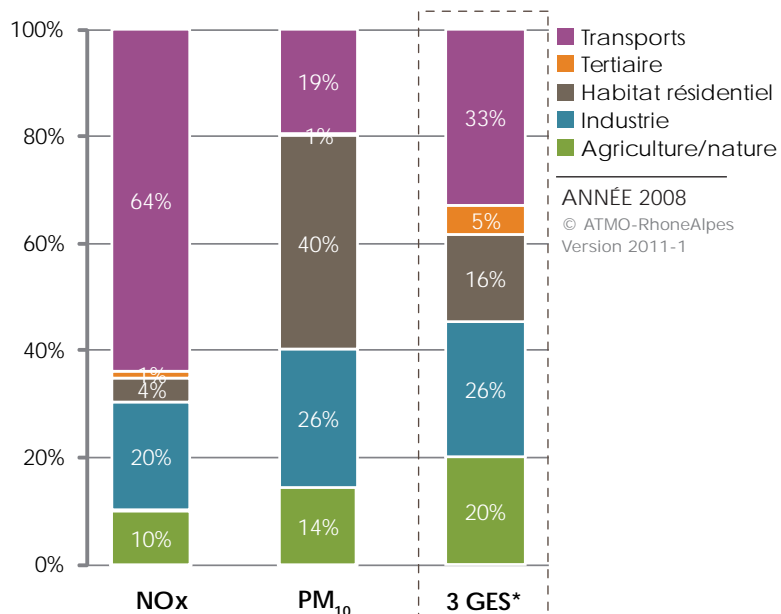
## LES SOURCES DE POLLUTION

### LE POINT SUR LES ÉMISSIONS

La part de la Drôme et l'Ardèche dans les émissions rhônalpines



Détail de la répartition des émissions de la Drôme et l'Ardèche



\*3 GES = CO<sub>2</sub> + CH<sub>4</sub> + N<sub>2</sub>O

Sur la base du Pouvoir de Réchauffement Global à 100 ans :

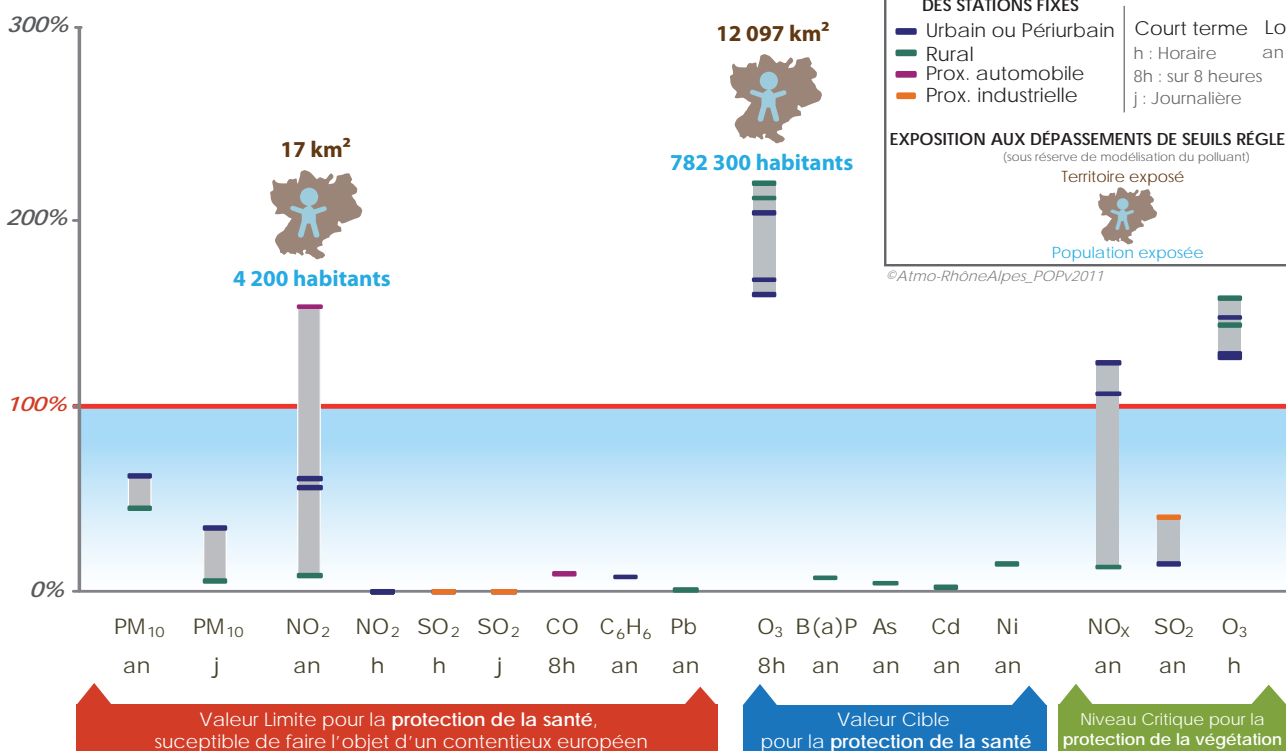
Coefficient de pondération de 1 pour le CO<sub>2</sub>, 21 pour le CH<sub>4</sub> et 310 pour le N<sub>2</sub>O

## RÉGLEMENTATION

### BILAN DES MESURES

#### PROFIL AIR 2010 DE LA DRÔME ET L'ARDÈCHE

Pourcentage vis-à-vis du **seuil réglementaire**



PM<sub>10</sub> : Particules de diamètre inférieur à 10 microns - PM<sub>2,5</sub> : Particules de diamètre inférieur à 2,5 microns - NO<sub>2</sub> : Dioxyde d'azote - NOx : Oxydes d'azote - SO<sub>2</sub> : Dioxyde de Soufre - CO : Monoxyde de Carbone - C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> : Benzène - Pb : Plomb - O<sub>3</sub> : Ozone - B(a)P : Benzo(a)pyrène - As : Arsenic - Cd : Cadmium - Ni : Nickel  
 GES : Gaz à Effet de Serre - CO<sub>2</sub> : Dioxyde de Carbone - CH<sub>4</sub> : Méthane - N<sub>2</sub>O : Protoxyde d'azote



# 2012, les observatoires de l'air se régionalisent

*Dans le cadre des orientations prises par le Grenelle de l'Environnement, la surveillance de la qualité de l'air se régionalise en France. Une dizaine d'AASQA qui avaient gardé une particularité locale sont concernées. Pour la région Rhône-Alpes, les 6 associations (Air-APS, Ampasel, Ascoparg, Atmo Drôme-Ardèche, Coparly et Sup'Air) formeront une seule et même association régionale d'ici 2012.*

## De la mesure À L'EXPERTISE

Le système de surveillance mis en place par les AASQA pour les acteurs de la région Rhône-Alpes est l'un des plus étoffés en France. Il s'articule autour d'une base métrologique conséquente sur l'ensemble du territoire sur une segmentation par type d'exposition (urbaine de fond, proximité de sources fixes ou mobiles, rurale). Depuis les 5 dernières années, l'exploitation des mesures par modélisation s'est considérablement accrue. Le réseau métrologique vient désormais en validation des modèles, orientés vers la prévision court terme en vue de prévenir les épisodes pollués, la spatialisation pour un diagnostic territorial le plus précis possible, et enfin la simulation de l'efficacité des plans d'actions. De l'échelon national au régional et jusqu'au niveau local, une démarche cohérente d'appui aux politiques publiques pourra être mise en œuvre.

## Une structure de gouvernance À L'ÉCHELLE DU PRSQA

Les modalités de mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire sont prévues par un plan quinquennal régional (soumis à l'approbation du ministère d'agrément) : le PRSQA. Un premier plan a été réalisé sur le territoire rhônalpin pour la période 2006-2010, celui-ci consistait à mettre en place des outils communs de modélisation/simulation sur l'ensemble du territoire. Le plan 2011-2015 est beaucoup plus tourné vers la mise à disposition de ces moyens au service de l'action sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle conception du rôle de l'observatoire et de la surveillance doit pouvoir fournir les outils techniques indispensables entre autres à une évaluation quantifiée de l'ensemble des actions à mettre en place pour résoudre le contentieux à l'échelle fine du territoire régional.

## La concertation locale COMME PRINCIPE

Afin de prendre en compte les spécificités des territoires et la proximité des acteurs locaux dans la stratégie de surveillance de la qualité de l'air, l'ancrage local des structures est primordial. Pour ce faire, les actuelles associations agréées deviendront des comités territoriaux quadripartites dans lesquels les acteurs territoriaux seront force de propositions et d'initiatives selon les spécificités de leur territoire et assureront le suivi de la mise en œuvre des actions locales.



**RAPPORT ANNUEL D'ATMO Drôme-Ardèche 2010**  
1400 exemplaires  
Directeur de publication :  
Michèle RIVASI, Présidente d'ATMO Drôme-Ardèche  
Crédits photos : Fotolia - Eray - Yanik Chauvin - Photo-libre.

## Regard sur la loi

*La loi Grenelle fait obligation aux AASQA de se regrouper au sein d'une même région. Le décret 2010-1268 du 22 octobre 2010 précise que cette régionalisation doit entrer en vigueur au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

## Déjà une longue histoire commune...

La démarche de regroupement des associations rhônalpines a débuté il y a une dizaine d'années. En effet, 3 associations (ASCOPARG, COPARLY et SUP'AIR) ont créé en 2003 le GIERSA (Groupement d'Intérêt Economique de Réseaux de Surveillance de l'Atmosphère) afin de mettre en commun leurs moyens humains et matériels. En 2006, AMPASEL et ATMO Drôme-Ardèche ont décidé de s'associer à cette démarche coopérative. Reposant sur les moyens des cinq associations, la collaboration régionale a abouti à un Groupement d'Intérêt Economique élargi nommé ATMO-Rhône-Alpes GIE, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Air-APS, ancré sur le territoire de l'Ain et des Pays de Savoie, a préféré consolider les collaborations avec le GIE (centralisation informatique des données et du site Internet, études régionales, cartographie, bilan des émissions, modélisation, laboratoire de métrologie...) et conserver ses moyens d'expertises pour travailler sur les spécificités de son territoire (montagne, petites et moyennes agglomérations et zones frontalières).



Retrouvez tous les diagnostics et les études sur le site du Rapport Annuel 2010  
[www.atmo-rhonealpes.org/RA2010](http://www.atmo-rhonealpes.org/RA2010)

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE  
Rendez-vous sur le questionnaire de satisfaction en ligne : [www.surveymonkey.com/s/ecrits](http://www.surveymonkey.com/s/ecrits)